



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE  
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

**Section des sciences de l'éducation**

**Institut Universitaire de formation des enseignants**

**Formation en enseignement primaire (FEP)**

**Baccalauréat en sciences de l'éducation orientation Enseignement primaire et**

**Certificat complémentaire en enseignement primaire**

**2011-2012**

<i>Principaux sigles utilisés</i> .....	3
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<i>La réforme de la formation des enseignants primaires genevois</i> .....	6
<i>Adresses utiles</i> .....	8
<b>- I - OBJECTIFS DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS PRIMAIRES GENEVOIS</b> .....	<b>9</b>
<i>a. Maîtriser et exercer la profession d'enseignant</i> .....	10
<i>b. Réfléchir sur sa pratique, innover, se former</i> .....	10
<i>c. Maîtriser les disciplines à enseigner et leurs didactiques</i> .....	10
<i>d. Se servir des sciences humaines et sociales comme base d'analyse des situations éducatives complexes</i>	11
<i>e. Assumer la dimension éducative de l'enseignement</i> .....	11
<i>f. Concevoir, construire et gérer des situations d'apprentissage et d'enseignement</i> .....	11
<i>g. Prendre en compte la diversité des élèves</i> .....	11
<i>h. Assumer les dimensions relationnelles de l'enseignement</i> .....	11
<i>i. Intégrer une composante éthique à la pratique quotidienne</i> .....	11
<i>j. Travailler en équipe et coopérer avec d'autres professionnels</i> .....	11
<i>k. Se servir à bon escient des technologies</i> .....	12
<i>l. Entretenir un rapport critique et autonome aux savoirs</i> .....	12
<b>- II - ORGANISATION DES ÉTUDES</b> .....	<b>13</b>
<i>Formation en alternance, démarche clinique et formation à la recherche</i> .....	13
<i>Unités compactes, unités filées</i> .....	14
<i>Le programme conseillé et le règlement d'études</i> .....	14
<i>L'individualisation des parcours de formation</i> .....	14
<i>La responsabilité d'étudiant, de stagiaire et de professionnel en devenir</i> .....	15
<b>- III - LES DOMAINES DE FORMATION</b> .....	<b>17</b>
<b>BACCALAUREAT EN SCIENCES DE L'EDUCATION, ORIENTATION ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</b> .....	<b>17</b>
<i>Unités centrées sur les didactiques des disciplines - ED</i> .....	18
<i>Unités centrées sur les approches transversales - EAT</i> .....	18
<i>Unités centrées sur les outils et les méthodes de travail et de recherche - EO</i> .....	18
<i>Unités d'intégration des savoirs, savoir-faire et développement de la personne - EI</i> .....	18
<i>Unités de stages en responsabilité - ES</i> .....	19
<i>Semestre d'études hors de Genève</i> .....	19

CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE EN ENSEIGNEMENT PRIMAIRE .....	19
<i>Plan d'études du Certificat complémentaire en enseignement primaire</i> .....	20
<i>Domaine des approfondissements disciplinaires en didactiques et en sciences de l'éducation</i> .....	20
<i>Domaine de la formation à la recherche</i> .....	21
<i>Domaine de l'intégration et du développement professionnel</i> .....	21
<b>- IV – DISPOSITIF, EMPLOI DU TEMPS ET DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES .....</b>	<b>23</b>
<i>Organisation des horaires sur le plan hebdomadaire</i> .....	23
<i>Validation et capitalisation des crédits</i> .....	24
<b>- V - TRAVAIL SUR LE TERRAIN .....</b>	<b>26</b>
<i>Le partenariat</i> .....	26
<i>Le concept de formateur de terrain</i> .....	26
<i>Les réseaux : engagement individuel et groupes de formateurs de terrain</i> .....	26
<i>La préparation et le déroulement des semaines de terrain</i> .....	27
<i>Présence sur le terrain</i> .....	27
<i>Les règles d'éthique</i> .....	28
<i>Service militaire</i> .....	28
<b>- VI - PARCOURS DÉTAILLÉ ET DESCRIPTIFS DES COURS .....</b>	<b>29</b>
<i>Cadre réglementaire</i> .....	29
<i>Autres sources d'information</i> .....	29
<i>2010-2011 - BSEP 2 – Parcours conseillé</i> .....	30
<i>2010-2011 - BSEP 3 – Parcours conseillé</i> .....	31
<i>2010-2011 - CCEP – Parcours conseillé</i> .....	32
<i>Annexe : Planification des unités de formation compactes 2010-2011</i> .....	36

\*/

**Principaux sigles utilisés :**

IUFE	Institut universitaire de formation des enseignants
BSSE	Baccalauréat en sciences de l'éducation, premier cycle
BSEP	Baccalauréat en sciences de l'éducation, orientation Enseignement primaire, deuxième cycle
CCEP	Certificat complémentaire en enseignement primaire
FEP	Formation en enseignement primaire
FPSE	Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
SSED	Section des sciences de l'éducation
ADEFEP	Association des étudiants de la Formation en enseignement primaire
UF	Unité de formation

ED	Domaine Enseignement et Didactiques des disciplines
EAT	Domaine Enseignement et Approches Transversales
EO	Domaine Enseignement et Outils et méthodes de travail et de recherche
EI	Domaine Enseignement et Intégration des savoirs, savoir-faire, et développement de la personne
ES	Domaine Enseignement et Stages en responsabilité (ES)
NN	Enseignant non nommé
cr.	Nombre de crédits
s	Nombre de semaines
st	Nombre de semaines de terrain
AISE	Maîtrise en sciences de l'éducation, orientation Analyse et Intervention dans les Systèmes Éducatifs
MESP	Maîtrise en enseignement spécialisé

# INTRODUCTION

Cette brochure s'adresse en priorité aux étudiantes et étudiants, aux formatrices et formateurs de terrain et aux enseignantes et enseignants universitaires impliqué-e-s dans le programme de formation en enseignement primaire (FEP). C'est leur référence commune. C'est un outil d'orientation.

Cette brochure est complémentaire au Guide-programme de la Section des Sciences de l'éducation et autres documents en ligne sur le site de l'Institut universitaire de formation des enseignants (site : [www.unige.ch/iufe/ToutesFormationsOffertes/EnseignementPrimaire.html](http://www.unige.ch/iufe/ToutesFormationsOffertes/EnseignementPrimaire.html)). Ces documents, plus généraux, présentent des informations sur les divers cursus d'études en sciences de l'éducation et à l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE), le premier cycle, les diplômes spécifiques, les études post-graduées.

On se reportera également aux Règlements d'études de la Section des sciences de l'éducation et aux autres textes adoptés par les instances officielles de la Section et de l'IUFE, qui font foi en cas de litige. Au besoin, les étudiants peuvent s'adresser à la Conseillère aux études pour obtenir des compléments d'information. L'ensemble de ces documents est disponible sur le site de la FPSE et de l'Institut.

La présente brochure concerne spécifiquement la formation des enseignants primaires genevois pour l'année académique 2011-2012, qui inaugure l'ensemble du nouveau cursus conforme aux directives de Bologne et du Département de l'Instruction publique du Canton.

Le cursus se subdivise en deux parties :

1. D'abord, un baccalauréat en Sciences de l'éducation de trois années (180 crédits). Ce baccalauréat se déroule en deux phases :

- la première année (premier cycle) est celle d'un « tronc commun » pour tous les étudiants inscrits en sciences de l'éducation (abrégé BSSE). Ce premier cycle donne accès à deux orientations possibles : orientation Enseignement primaire et orientation Education et formation.

- Les étudiants admis à la formation en enseignement primaire à la fin du premier cycle, poursuivent en deuxième et troisième années (deuxième cycle) le baccalauréat en sciences de l'éducation, orientation Enseignement primaire (abrégé BSEP2 et BSEP3).

2. Ensuite, les étudiants souhaitant poursuivre leur formation d'enseignants primaires à la clé du BSEP ont accès à un certificat complémentaire en enseignement primaire (60 crédits, abrégé CCEP).

Le cursus est organisé par l'Université. Le diplôme BSEP est délivré par la Section des sciences de l'éducation et le diplôme CCEP par l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE) au même titre que les différents diplômes post-grades en formation des enseignants<sup>1</sup>.

Ce cursus de quatre années (baccalauréat + certificat = 240 crédits) est obligatoire pour les étudiants formés à Genève et désireux de postuler un emploi dans les écoles primaires dépendant du Département de l'instruction publique (DIP) et directement de la Direction générale de l'enseignement primaire (DGEP).

Cette brochure présente d'abord le baccalauréat en sciences de l'éducation, orientation Enseignement primaire et notamment le programme conseillé qui permet de parcourir le deuxième cycle en deux ans en inscrivant les unités de formation dans l'ordre le plus judicieux. Ensuite, la brochure présente le programme du Certificat complémentaire en enseignement primaire. Celui-ci diffère de l'ancienne dernière année de la Licence Mention enseignement en instaurant une logique fondée sur trois domaines : des approfondissements disciplinaires en didactiques et en sciences de l'éducation, la formation à la recherche, et l'intégration et le développement professionnel. Ces domaines seront explicités plus loin quant à leurs objectifs et contenus.

---

<sup>1</sup> Formation des enseignant-e-s du secondaire (FORENSEC), des enseignants de la division spécialisée (Maitrise en enseignement spécialisé – MESP), des cadres de l'enseignement (formation des directrices et directeurs d'établissement – FORDIF), formation continue des enseignant-e-s primaires et secondaires.

Avant d'entrer dans la présentation des programmes, nous invitons les lecteurs à lire attentivement les informations qui suivent. Elles retracent brièvement l'historique de la réforme que connaît actuellement la formation des enseignants primaires à l'université de Genève. Ensuite, elles exposent les modifications importantes qui découlent de cette réforme, notamment en matière de qualifications des enseignants genevois, de nouveaux débouchés et de perspectives.

### **La réforme de la formation des enseignants primaires genevois**

La licence en sciences de l'éducation mention Enseignement a été créée en 1996. Conformément aux articles 134 et 134A de la loi sur l'instruction publique, les titulaires de ce titre peuvent être engagés dans l'enseignement primaire à Genève (divisions élémentaire, moyenne et spécialisée)<sup>2</sup>.

**A partir de 2012-2013, le titre légal pour enseigner dans le Canton devient le Certificat complémentaire en enseignement primaire, pour les divisions élémentaire et moyenne (ou, dans le nouveau vocabulaire HarmoS, les cycles 1 et 2, de 1P à 8P).** La condition d'engagement dans l'enseignement spécialisé exigera le diplôme de la Maîtrise en enseignement spécialisé (MESP).

Deux faits sont à l'origine du nouveau programme Baccalauréat – Certificat : le processus de Bologne et la réforme cantonale de la formation des enseignants primaires et secondaires.

Premièrement, dans le cadre du processus de Bologne, les universités suisses ont réorganisé l'ensemble de leurs filières d'études pour qu'elles s'inscrivent dans l'espace académique européen. Dans chaque domaine, deux titres successifs sont devenus, ensemble, équivalents au diplôme de licence :

- Un premier cursus de trois ans d'études (soit 180 crédits européens) conduit à un bachelor ou baccalauréat universitaire.
- Les titulaires d'un baccalauréat peuvent ensuite s'engager dans un second cursus, dit de maîtrise ou master, de 90 ou 120 crédits.

Deuxièmement, le Conseil d'Etat a voté le 17 décembre 2009, à la suite d'un long processus de discussions politiques, la création d'un Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE). Cet institut regroupe désormais sous le même toit la formation des enseignants secondaires (cycle d'orientation et post-obligatoire), la formation des enseignants primaires (niveau certificat), la maîtrise en enseignement spécialisé, ainsi que des diplômes de formation des cadres (par exemple, formation des directeurs d'établissements). La formation continue et la formation des formateurs de terrain sont également envisagées dans le cadre de l'IUFE.

Deux éléments au moins définissent le statut de l'IUFE. Primo, c'est une unité d'enseignement et de recherche de l'Université (article 26, al. 5b de la Loi sur l'Université). Secundo, c'est un institut interfacultaire, directement rattaché au Rectorat de l'Université de Genève.

Ses missions sont notamment de développer et organiser la formation professionnelle initiale et continue des enseignants, de développer et organiser la formation et le perfectionnement professionnel des cadres dans le

---

<sup>2</sup> **Important** : La Direction de l'enseignement primaire vient présenter chaque année aux étudiant-e-s qui sont en passe de terminer leurs études les conditions pour être engagé dans l'enseignement primaire public genevois (divisions élémentaire, moyenne et spécialisée). La date de cette séance d'information est communiquée par courrier électronique et par affichage. Les mesures transitoires pour les porteurs du diplôme LME terminant après 2011-2012 seront explicitées par la DGEF. Pour postuler, les étudiants qui terminent leur certificat complémentaire en enseignement primaire – ou leur licence pour les étudiants encore inscrits dans ce programme en 2011-2012 - devront attester d'une parfaite maîtrise de la langue française et d'une connaissance des **langues allemande et anglaise** au niveau requis pour l'enseigner dans les classes primaires, à savoir le **niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues**. Dans tous les cas, de bonnes compétences linguistiques en expression et en compréhension sont attendues par la Direction de l'enseignement primaire. Les candidats devront aussi présenter une copie de l'attestation : 1. de premiers secours validée par le Service genevois de santé de la jeunesse confirmant l'accomplissement, il y a moins de 6 ans, d'un cours de sauveteur ; 2. du test réussi de natation organisé par le secteur de l'éducation physique de l'enseignement primaire genevois ou d'une équivalence délivrée par ce même service. Le test est annoncé chaque année aux étudiant-e-s qui terminent leur parcours d'études. Le secteur de l'éducation physique prend directement contact avec l'ADEFEP pour fixer les dates et les modalités d'organisation. Renseignements : Jean-Jacques Cuénod, secteur de l'éducation physique de l'enseignement primaire. Tél : 022 949 55 61, Jean-Jacques.Cuenod@edu.ge.ch.

(Pour plus de détails, consulter la page [http://www.geneve.ch/dip/doc/travailler/ep\\_procedure\\_engagement.pdf](http://www.geneve.ch/dip/doc/travailler/ep_procedure_engagement.pdf).)

domaine des politiques et des gestions scolaires, et de promouvoir la recherche en sciences de l'éducation, en didactiques et en formation des enseignants.

L'IUFE établit une convention de partenariat renforcé entre l'Université, le DIP et les associations professionnelles. Ce partenariat implique également des représentants des associations des étudiants. Il s'organise à l'intérieur de structures de consultation, de décision et de gestion : Comités de programme, Assemblée générale, Conseil, Comité de direction, et autres structures afférentes.

En ce qui concerne plus spécifiquement la formation des futurs enseignants primaires, la nouvelle loi 134A sur l'Instruction publique stipule que le titre pour enseigner dans la division ordinaire de l'école primaire genevoise est un Certificat complémentaire en enseignement primaire.

Par ailleurs, la création d'une maîtrise en enseignement primaire est prévue. Créée également dans le cadre de l'IUFE, elle permettra aux titulaires du CCEP intéressés de compléter leur formation en obtenant le titre requis aux niveaux national et international pour accéder à des études doctorales et aux métiers de la recherche en sciences de l'éducation et en enseignement. L'ouverture de cette maîtrise en enseignement primaire (MAEP) devrait pouvoir être assurée d'ici 2012-2013.

### ***La réforme concernant la formation en enseignement primaire dans ses grandes lignes***

- Tout enseignant formé à Genève pour l'enseignement primaire et désirant postuler un emploi dans les écoles publiques cantonales devra avoir obtenu le diplôme BSEP + CCEP. La formation reste donc organisée sur quatre années, soit : 180 crédits BSEP + 60 crédits CCEP.
- Ce cursus est valable pour les enseignants qui veulent s'orienter vers les divisions élémentaire et moyenne.
- Le principe de former des **enseignants généralistes**, capables d'enseigner toutes les disciplines dans tous les degrés des divisions élémentaire et moyenne est maintenu (voir la rubrique « Objectifs de la formation »).
- Les enseignants qui souhaitent s'orienter vers la division spécialisée devront obtenir une maîtrise en enseignement spécialisé (90 à 120 cr.). L'accès à cette maîtrise pour les titulaires du BSEP, du CCEP ou de la LME dépend d'un processus d'admission. Des équivalences pour les diplômés CCEP admis à cette maîtrise sont prévues.
- La création d'une maîtrise en enseignement primaire de 90 cr est envisagée par les instances partenaires de l'IUFE. Elle contiendra, en plus de la réalisation d'un mémoire de recherche, les équivalences légalement acceptables dans le cadre des maîtrises selon les directives de Bologne et les orientations définies par la conférence des recteurs des universités de Suisse Occidentale (CUSO).

La phase de transition (conditions pour l'obtention du baccalauréat, du certificat et d'une maîtrise) est régie dans son détail par les Directives de la section des sciences de l'éducation et de l'IUFE, relatives au passage à Bologne. Elle donne aussi lieu à des contacts réguliers avec l'Association des étudiants de la Formation en enseignement primaire (ADEFEP) et des séances d'information ouvertes à tout-e-s les étudiant-e-s de premier et deuxième cycles.

### **Adresses utiles**

**Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation – Formation en enseignement primaire**, 40, bd du Pont d'Arve, 1205 Genève

**Coordinatrices du programme** : Lucie Mottier Lopez, 022 379 90 48, Lucie.Mottier@unige.ch, Glais Sales Cordeiro, 022 379 06 72, Glais.Cordeiro@unige.ch (semestre d'automne 2011) et Isabelle Mili, 022 379 04 43, Isabelle.Mili@unige.ch (à partir du semestre de printemps 2012).

#### **Secrétariat FEP :**

Catherine Lenoir, 022 379 91 35, fax 022 379 91 39, Catherine.Lenoir@unige.ch, bureau M 3397

#### **Président de la Commission d'admission aux études FEP :**

Olivier Maulini, 022 379 91 78, Olivier.Maulini@unige.ch, bureau M 4338

#### **Responsable des réseaux de formateurs de terrain FEP :**

Susanne Hagemann, 022 379 91 36, Susanne.Hagemann@unige.ch, bureau M 3395

#### **Secrétariat de la formation sur le terrain FEP :**

NN , 022 379 91 87, fax 022 379 91 39, bureau M 3397

#### **Programmes de mobilité FEP:**

Valérie Kiciman, 022 379 90 15, Valerie.Kiciman@unige.ch, bureau M 3125

### **Baccalauréat en sciences de l'éducation, orientation enseignement primaire (BSEP-FPSE)**

**Conseillère aux études** : Valérie Kiciman, 022 379 90 15, Valerie.Kiciman@unige.ch, bureau M 3125

**Secrétariat** : Caroline Tullii, 022 379 90 12, Caroline.Tullii@unige.ch, bureau M 3192

#### **Secrétariat des étudiants :**

Patricia Darre, 022 379 90 13, Patricia.Darre@unige.ch, bureau M 3193

Bouchaib Belkouch, 022 379 90 14, Bouchaib.Belkouch@unige.ch, bureau M 3193

### **Certificat complémentaire en enseignement primaire (CCEP-IUFE)**

**Conseillère aux études** : Pascale Pasche-Provini, 022 379 90 11, Pascale.Pasche-Provini@unige.ch, bureau M 3199

**Secrétariat des étudiants**: Ivan Vaamonde Bello, 022 379 97 15, Ivan.Vaamonde@unige.ch, bureau M 3397

Les noms des coordinateurs des unités et des modules de formation sont soulignés dans la partie VI de cette brochure. Les descriptifs détaillés sont disponibles sous le programme des cours de l'Université de Genève.

---

Pages concernant la Formation en enseignement primaire :

<http://www.unige.ch/fapse/lesetudes/formations/baccalaureat/sse.html>

<http://www.unige.ch/iufe/ToutesFormationsOffertes/EnseignementPrimaire.html>

Site de l'Association des étudiants de la Formation en enseignement primaire :

<http://www.asso-etud.unige.ch/adelep>

Site de la Direction générale de l'enseignement primaire :

<http://www.geneve.ch/primaire/contacts.asp>

## OBJECTIFS DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS PRIMAIRES GENEVOIS

Dans son esprit, le parcours du Baccalauréat en sciences de l'éducation, orientation Enseignement primaire, suivi du Certificat complémentaire en enseignement primaire maintient un certain nombre de principes qui ont soutenu le programme de la licence créée à la SSED en 1996. Cette nouvelle formation :

- prépare à l'enseignement fondamental, à l'intervention et à la recherche didactique et pédagogique dans toutes les disciplines scolaires et en contexte ordinaire ;
- vise la construction de compétences de haut niveau, une forte articulation entre théorie et pratique, la mobilité et l'intégration des étudiants dans l'espace européen de l'enseignement supérieur ;
- alterne les stages et les séminaires, les expériences vécues et leur analyse tout au long du parcours, sous la conduite coordonnée de formateurs du terrain et de l'Université ;
- élabore progressivement des moyens de réflexion et d'action, une responsabilité, une expertise et une éthique professionnelles adossées aux sciences de l'éducation ;
- se définit par son caractère de formation d'un enseignant généraliste, capable d'enseigner toutes les disciplines dans les différents degrés des divisions élémentaire et moyenne. Ce généraliste de haut niveau pourra en outre approfondir certains domaines de sa profession ;
- ouvre sur d'autres professions de l'enseignement et de la formation, la recherche et l'innovation en éducation, la mobilité et le développement professionnels à long terme.

La première année (BSSE, premier cycle) est une introduction aux pratiques et aux sciences de l'éducation. Cette première année inclut d'emblée un module de formation en milieu de pratiques (Observation et analyse des terrains éducatifs scolaires, 50h de temps terrain). Par la suite (BSEP, deuxième cycle), environ 20 semaines – 45% du temps du BSEP – sont consacrées à une alternance intégrant les cours à l'université et les pratiques dans les classes, avec des aménagements progressifs et variés de la responsabilité pour l'étudiant. Un stage en responsabilité formatif est également inclus en troisième année du BSEP.

Au certificat, la formation pratique se focalise sur la prise en responsabilité complète de classes dans le cadre de stages (deux compacts et un filé), à raison de quinze semaines, soit environ 35 % du temps de la formation, et en lien avec des séminaires d'analyse et de régulation des pratiques professionnelles et la tenue d'un dossier de développement professionnel. Durant cette année décisive de professionnalisation, la formation théorique est accentuée à travers des UF d'approfondissements disciplinaires (didactiques et transversaux). Un séminaire de formation à la recherche jalonne également cette année de certificat.

Plus de 700 enseignants primaires collaborent à la formation en tant que formateurs de terrain. Avec les formateurs universitaires, ils aménagent les objectifs de la formation par l'alternance et les stages en responsabilité selon une progression en termes de prise en charge du travail des élèves.

L'ensemble de la formation vise à permettre aux étudiants d'acquérir :

- une culture scientifique de base en sciences humaines et sociales dans les domaines touchant à l'éducation ;
- des compétences orientées vers l'analyse de situations éducatives complexes, l'intervention et la recherche en éducation ;
- des compétences professionnelles permettant d'enseigner dans une classe ou d'exercer d'autres fonctions pédagogiques dans l'enseignement primaire.

L'enjeu de la formation initiale en enseignement primaire est de permettre aux nouveaux enseignants d'assumer leur cahier des charges dès la première année de travail. Mais, la construction des compétences professionnelles d'un généraliste de haut niveau ne s'achève pas pour autant avec la formation de base. Elle se poursuit au contraire tout au long de la carrière professionnelle de chacun. Dans cette optique, la formation initiale est ouverte.

Elle offre des démarches propres à rendre les enseignants capables d'évaluer leurs forces, d'analyser leurs pratiques et leurs savoirs professionnels entre formation théorique et expérience, d'identifier leurs besoins de formation continue, et de former des projets pour y répondre, notamment en fonction de leur insertion professionnelle. Dans cette logique, cette formation articule constamment l'appropriation des savoirs des sciences de l'éducation, la formation à la recherche, la formation par la pratique dans les classes, et l'analyse réflexive. Entre autres outils orientés vers cette triple articulation, elle utilise un référentiel de douze compétences qui définissent des axes principaux pour former un professionnel de l'enseignement. Défini dès la création de la LME en 1996, ce référentiel de compétences est destiné à s'adapter à l'évolution des exigences de la formation du point de vue de l'université, des attentes institutionnelles et de la profession. Déjà enrichi notamment par les outils de suivi et d'évaluation des temps de terrain et des stages, il implique également d'identifier les savoirs de référence académiques et professionnels auxquels s'adossent les compétences, ainsi que la progression de leur appropriation au fil de la formation initiale, préparant ainsi l'entrée dans la profession et l'activité de travail spécifique qu'elle suppose.

Cette adaptation du référentiel est prévue dans l'exposé des motifs du règlement du Certificat (extrait) :

*Ce nouveau cursus de formation universitaire des enseignants genevois s'inscrit dans les orientations curriculaires et pédagogiques qui organisent les systèmes européens et internationaux de formation universitaire des enseignants. Tout en préservant l'autonomie de la recherche et des modes d'enseignement universitaires, il prend également en compte les attentes sociopolitiques en matière d'orientations assignées aux missions de l'école et d'harmonisation des curriculums scolaires. Enfin, il tend à prendre en compte les continuités entre la scolarité primaire et secondaire, et entre la formation initiale, l'entrée dans la profession et la formation continue. Il prévoit dans ce sens la constitution de référentiels de compétences liées aux approfondissements selon la double perspective professionnalisante et académique.*

Voici les douze compétences du référentiel actuel :

#### **a. Maîtriser et exercer la profession d'enseignant**

Enseigner est un métier qui s'exerce dans le cadre d'une organisation publique ou privée à laquelle il appartient de prescrire les finalités de l'enseignement et de structurer le cursus, souvent de définir de façon plus ou moins détaillée des programmes et des horaires plus ou moins contraignants, parfois de proposer ou d'imposer des démarches didactiques et des moyens d'enseignement. La formation doit préparer à respecter les cahiers des charges fixés par les organisations scolaires tout autant qu'à faire évoluer le métier vers davantage d'autonomie et de responsabilité. On visera donc à former des professionnels capables de penser et d'agir de façon autonome et responsable à partir d'objectifs généraux et de principes éthiques.

#### **b. Réfléchir sur sa pratique, innover, se former**

La formation visera à former des praticiens capables d'analyser leur action et de l'infléchir au gré de l'expérience. Cette compétence s'acquiert par un rapport théorique – distancié, étayé par des grilles d'intelligibilité - au travail observé et vécu dès le début de la formation initiale. Cette dernière tendra à leur donner les moyens scientifiques et cliniques d'analyser chaque situation, d'identifier les obstacles et les problèmes, de construire et d'adapter les solutions. Cette orientation suppose non seulement une capacité d'analyse et de décision, mais également des attitudes : prise de risques, capacité de reconnaître ses erreurs, de demander de l'aide, d'identifier ses besoins de formation en termes de développement de sa propre personne et d'enseignant en devenir, autant que sur le plan de la maîtrise des savoirs théoriques.

#### **c. Maîtriser les disciplines à enseigner et leurs didactiques**

Le but de la formation est de faire passer les étudiants de la maîtrise personnelle des connaissances et des savoir-faire disciplinaires à leur mise en œuvre en situation didactique et leur appropriation active par les élèves. Cela suppose une familiarisation avec les contenus d'enseignement conçus comme élaborations complexes, historiquement constituées, contraintes par le système d'enseignement, puis l'appropriation de concepts, de savoirs et de savoir-faire relevant au premier chef, des didactiques des disciplines, mais aussi de la didactique comparée et des différentes approches consacrées aux processus de l'enseignement et de l'apprentissage dans les contextes scolaires ou encore, aux dimensions pluri- ou interdisciplinaires.

#### ***d. Se servir des sciences humaines et sociales comme base d'analyse des situations éducatives complexes***

Les savoirs accumulés par les sciences humaines et sociales ne peuvent prétendre guider pas à pas la pratique pédagogique. Ils constituent en revanche une référence essentielle :

- au stade de la planification didactique globale, de la préparation de séquences particulières, de l'adoption d'un mode de gestion de classe adéquat aux objectifs globaux et spécifiques assignés à la scolarité primaire, aux contextes de classe et aux caractéristiques des élèves, de gestion des apprentissages, de modalités d'évaluation, etc. ;
- au moment de l'analyse et de l'interprétation de l'expérience permettant la régulation de l'action sur le vif ou son ajustement différé en présence de situations analogues.

#### ***e. Assumer la dimension éducative de l'enseignement***

La formation des enseignants à l'Université les préparera à intégrer à leur action didactique et pédagogique les dimensions de socialisation et d'éducation qui figurent dans les objectifs de l'école, notamment les orientations générales des plans d'études ou les lois sur l'instruction publique. La formation favorisera une prise de conscience des valeurs et attitudes véhiculées par les contenus et les pratiques de l'enseignement. Elle sensibilisera à la diversité culturelle, aux différences sexuelles, éthiques, sociales et religieuses, aux exclusions qu'elles provoquent. Les futurs enseignants seront amenés à réfléchir à leur rôle dans ce domaine, même s'il est bien entendu qu'ils partagent cette responsabilité avec d'autres professionnels et les familles.

#### ***f. Concevoir, construire et gérer des situations d'apprentissage et d'enseignement***

Le rôle des enseignants est de favoriser les apprentissages des élèves, leur développement – intellectuel, psychique, moral, social, physique – et la construction de leur identité, dans le sens des objectifs de l'institution scolaire aussi bien que des trajectoires personnelles des apprenants. Pour y parvenir, il s'agit de maîtriser les processus d'enseignement : s'approprier les savoirs disciplinaires, savoir planifier des progressions, construire des séquences didactiques et les conduire, gérer un groupe, évaluer, négocier avec les parents et les collègues, etc. Mais la valeur de ces moyens se juge au niveau des destinataires, les élèves. Prendre en compte l'apprenant dans la triade élève-savoir-enseignant, c'est s'intéresser à ses processus d'apprentissage, ses modes d'appropriation de la connaissance, ses acquis, l'usage qu'il peut faire de ses connaissances, les rapports qu'il entretient avec l'école et les savoirs, ses ancrages culturels.

#### ***g. Prendre en compte la diversité des élèves***

La diversité des apprenants est une donnée de base de l'activité enseignante. La formation préparera à comprendre et gérer cette diversité, tant au plan des systèmes de pensées et de valeurs (sensibilisation aux dimensions interculturelles) qu'au plan pratique (différenciation, intégration).

#### ***h. Assumer les dimensions relationnelles de l'enseignement***

Œuvrer dans le champ éducatif, c'est apprendre à travailler sur ses émotions et affects. La formation rendra les étudiants attentifs à leurs mécanismes de défense, au poids de leur éducation et de leur histoire dans leurs attitudes et réactions, afin qu'ils prennent en compte cette dimension dans leur développement personnel. En les aidant à renforcer leur identité, à conquérir solidité et stabilité, la formation devrait permettre d'affronter la complexité, l'incertitude, les conflits, l'échec, de comprendre les dynamiques de groupes, le fonctionnement des organisations.

#### ***i. Intégrer une composante éthique à la pratique quotidienne***

Enseigner, c'est concilier les objectifs de l'institution, ses propres valeurs et les projets de l'élève. C'est respecter en tout temps la liberté de conscience et d'expression, l'identité, la sphère privée, les valeurs de l'élève et de ses proches ; c'est renoncer à toute stratégie d'enseignement, aussi « efficace » soit-elle, qui menacerait l'intégrité et le développement des personnes. La formation donnera une dimension éthique aux compétences et l'intégrera au fonctionnement en situation.

#### ***j. Travailler en équipe et coopérer avec d'autres professionnels***

Aucun enseignant ne saurait à lui seul résoudre tous les problèmes. Sa formation le rendra capable de coopérer avec d'autres enseignants, avec les parents, avec divers spécialistes (psychologues, logopédistes, travailleurs sociaux, infirmières scolaires, par exemple). Elle le préparera à concevoir, négocier et mettre en œuvre une

division du travail ou une action collective, à travailler en équipe, à participer à la vie de l'établissement, à gérer des projets communs.

***k. Se servir à bon escient des technologies***

L'informatique, la télématique et les technologies multimédias mettent des outils sans cesse renouvelés à la disposition des enseignants, qui doivent les connaître et savoir s'en servir de façon pertinente et critique à la fois pour accroître l'efficacité de leur enseignement aux niveaux didactique et pédagogique et pour familiariser leurs élèves avec ces approches.

***l. Entretenir un rapport critique et autonome aux savoirs***

La formation des enseignants à l'Université favorisera une prise de distance par rapport à l'institution scolaire, aux contenus et modalités de l'enseignement. Elle visera, comme toute autre formation universitaire, à donner les moyens d'une interrogation autonome et critique des savoirs, des valeurs et des institutions.

---

Chaque unité de formation contribue à développer plusieurs de ces compétences, dans des proportions diverses. Chacune renvoie à des champs de savoirs multiples, qui relèvent en général de plusieurs sciences humaines et sociales.



## ORGANISATION DES ÉTUDES

Les études sont structurées de manière à combiner cohérence d'ensemble et diversité des parcours, mobilité des étudiants et lisibilité de leur emploi du temps. La semestrialisation des enseignements et des stages facilite les déplacements dans l'espace européen de la formation.

### ***Formation en alternance, démarche clinique et formation à la recherche***

La formation se passe en deux lieux et plusieurs temps : les étudiants se trouvent en alternance dans les établissements scolaires et à l'Université, les semaines de terrain se combinent avec les semaines de travail en Faculté. Ce découpage fait surgir un stéréotype qu'il faut immédiatement combattre :

- le temps de terrain n'est pas le temps réservé à la pratique ; il se définit par un certain rapport – pragmatique, stratégique, global – entre théories et pratiques ; il offre des occasions d'expérimentation et d'analyse dans des conditions réalistes d'exercice du métier ;
- le temps de travail à l'Université n'est pas le temps réservé à la théorie ; il se définit par un autre rapport entre théories et pratiques, dégagé des contraintes de l'action immédiate, autorisant la centration analytique sur certaines composantes de la réalité et la mise entre parenthèses provisoire des autres.

Sur le terrain scolaire, les étudiants sont accompagnés par des enseignants primaires formateurs de terrain, dans le cadre du partenariat associant à travers l'Institut universitaire de formation des enseignants, la Section des sciences de l'éducation, la Direction générale de l'Enseignement primaire genevois et le Département de l'Instruction publique, les Associations professionnelles (pour le primaire : la Société pédagogique genevoise – SPG).

Le va-et-vient entre théories et pratiques traverse chaque unité de formation et chaque module regroupant des unités parallèles se partageant des semaines de terrain et des semaines à l'Université. Le temps de travail sur le terrain doit, globalement, avoisiner 35% du temps global de formation. Mais l'essentiel du dispositif consiste évidemment à transformer cette alternance de lieux et de moments en une véritable articulation des expériences et des représentations, en un entraînement intensif à une pratique réfléchie fondée sur des savoirs issus de la recherche, des savoirs professionnels, des savoirs d'action.

Chaque équipe universitaire construit une démarche de formation adaptée aux contenus et aux objectifs des unités dont elle a la charge. On ne trouvera donc ici que les principes assez généraux d'une démarche que nous appellerons clinique. Celle-ci se fonde sur l'observation. Elle permet d'élaborer des hypothèses et/ou des stratégies d'action par la réflexion individuelle ou collective, la mobilisation d'apports théoriques multiples, des regards complémentaires, des interrogations nouvelles. Elle part du singulier pour construire des liens entre les situations. Elle sollicite des personnes-ressources qui mettent en commun leurs points de vue pour faire évoluer la pratique ainsi analysée. C'est un moyen de faire face à la complexité du métier d'enseignant, en évitant le double écueil d'une pratique peu réfléchie et d'une théorie non pertinente en regard des réalités vécues. La démarche clinique peut, dans certains domaines, s'inspirer d'une démarche de recherche expérimentale, dans d'autres s'apparenter à une recherche-action, dans d'autres encore recourir à des outils de supervision ou d'analyse des pratiques.

Les sciences humaines et sociales, les sciences de l'éducation, les didactiques, offrent un large éventail de démarches de recherche en éducation. La formation des enseignants intègre des apports possibles de la recherche sur la formation des enseignants, l'analyse du travail et des pratiques, l'éducation des adultes, les processus d'apprentissage et d'enseignement. L'initiation à la recherche comme démarche de formation permet aux futurs enseignants de se familiariser avec les principales méthodologies et modes de production des connaissances en sciences de l'éducation. Elle offre l'occasion d'expérimenter des procédures, de formuler et de tester des hypothèses, d'apprendre à observer, à écouter, à récolter et à analyser les données. Elle favorise donc des prises de conscience, le développement d'un rapport actif à la réalité et la construction de compétences inhérentes à une pratique réfléchie. Dans la formation, le rapport à la recherche est donc double :

- les étudiants doivent recevoir une formation méthodologique suffisante pour rédiger tout dossier et tout texte scientifique et professionnel, poursuivre éventuellement des études de troisième cycle ou écrire une thèse,

participer à des recherches dans le cadre du métier d'enseignant, voire s'orienter vers le travail de chercheur en éducation ;

- ils doivent en même temps retenir de la recherche un rapport au savoir et un rapport au réel à réinvestir dans une pratique réflexive.

Cette formation a lieu dans le cadre d'unités de formation méthodologique et de séminaires de recherche, mais aussi dans le cadre des unités thématiques au gré desquelles sont conduits des exercices intensifs de formulation d'hypothèses, d'observation, d'analyse, d'écriture.

### ***Unités compactes, unités filées***

Les Règlements d'études de la Section des sciences de l'éducation et de l'IUFE distinguent des unités de formation « compactes » et « filées ». Par endroits, le regroupement de plusieurs unités complémentaires constitue un « module ».

Les unités compactes sont conçues pour favoriser, sur plusieurs semaines consécutives (1 à 14), une alternance optimale entre semaines de terrain et semaines académiques sous la responsabilité d'une équipe universitaire collaborant avec un réseau spécifique de formateurs de terrain des écoles primaires. Tous les étudiants viennent sur le terrain avec un projet d'observation, d'analyse ou d'intervention préparé durant la ou les semaines précédentes en Faculté. De même, ils reviennent du terrain en ayant la possibilité de travailler sur l'expérience vécue, mettre en forme les observations, les confronter à celles d'autres étudiants insérés dans d'autres classes ou d'autres établissements. C'est dire que l'essentiel du travail en Faculté est effectué en groupes restreints, sur le mode des travaux pratiques, du séminaire, du groupe d'analyse de pratiques, du laboratoire didactique et d'autres formules qui ont en commun d'être fondées sur des démarches interactives de production de connaissances scientifiques et professionnelles. Cette exigence d'articulation implique une présence régulière des étudiants. L'accès au terrain scolaire est conditionné à une participation assidue aux séminaires.

Les unités filées s'organisent selon une autre logique. Elles peuvent se dérouler sur l'ensemble d'un semestre ou d'une année académique, à raison d'une ou deux heures de cours-séminaire hebdomadaires.

### ***Le programme conseillé et le règlement d'études***

Dans le cadre de Bologne, tout système de crédits capitalisables permet des itinéraires de formation assez diversifiés et donne à l'étudiant une certaine latitude dans le rythme d'avancement de ses études et dans l'ordre où il inscrit les enseignements choisis. La FEP (Formation en enseignement primaire), telle que conçue à Genève, souhaite conserver une partie de cette souplesse, tout en introduisant des exigences de cohérence propres à une formation professionnelle justifiant un « parcours conseillé ».

Le nouveau cursus doit en outre tenir compte de l'existence, désormais, de deux diplômes consécutifs nécessaires pour devenir enseignant dans le Canton : BSEP + CCEP, chacun correspondant à un niveau d'études différent. Cela ne permet qu'une gestion limitée de crédits anticipés du second diplôme dans le premier (voir spécifications internes).

Le programme garantit une progression régulière à un étudiant disponible à temps plein, sous réserve bien entendu de l'obtention des crédits associés aux diverses unités de formation. Il peut de la sorte achever ses études de deuxième cycle BSEP en deux ans, puis le CCEP en un an. Le programme conseillé est conforme au règlement d'études, qui prescrit des règles minimales à respecter impérativement. Si l'on s'en écarte – ce qui est possible, de préférence en connaissance de cause – il importe de se référer attentivement aux Règlements d'études et aux dispositions complémentaires adoptées par le Conseil participatif de la SSED pour le BSEP et de l'Assemblée de l'IUFE pour le CCEP.

### ***L'individualisation des parcours de formation***

L'individualisation des parcours de formation a des fonctions variables selon les étapes du cursus. Au premier cycle (BSSE, 60 crédits à acquérir), la possibilité de choisir plusieurs cours dans chaque domaine est un premier degré de liberté. Pour accéder au deuxième cycle BSEP, l'unité de formation « Observation et analyse des terrains éducatifs et scolaires » est un prérequis.

Au deuxième cycle, une part d'individualisation peut passer par un écart possible au programme conseillé. Le jeu des prérequis ne permet pas de suivre les unités compactes dans n'importe quel ordre et la logique des modules

impose une inscription simultanée des unités appartenant au même module, mais l'étudiant peut jouer sur les deux années du BSEP et l'inscription différée de quelques unités filées.

Le programme conseillé laisse une certaine liberté dans le choix des unités filées à prendre dans les autres programmes de formation de la Section des sciences de l'éducation.

Par ailleurs, l'étudiant choisit en fonction de ses intérêts, de ses projets et de ses besoins deux des trois types de séminaires cliniques (éthique, développement personnel ou analyse de la pratique). Les séminaires de même type proposent en général un choix entre plusieurs enseignants, plusieurs horaires, plusieurs démarches. Il en va de même pour les séminaires de recherche et les séminaires d'analyse et de régulation des pratiques professionnelles du CCEP. L'ordre dans lequel l'étudiant inscrit les unités filées est moins contraignant que l'ordre des unités compactes. L'individualisation se concrétise également dans le choix de projets indépendants.

À l'intérieur des unités compactes, l'évaluation peut porter sur des travaux personnels et/ou collectifs de divers types.

Au CCEP, la responsabilité de l'étudiant dans son parcours de développement professionnel – tout comme les liens de celui-ci avec la recherche et les UF d'approfondissement disciplinaire – devient plus marquante. Chacune des trois composantes du programme conseillé y contribue : le dossier de développement professionnel associé aux stages et aux séminaires d'analyse et de régulation des pratiques professionnelles ; les stages en responsabilité et les approfondissements. La diversité et la flexibilité des offres d'approfondissements permettent aux étudiants de compléter ou d'approfondir leurs acquis en fonction de leurs manques ou de leurs projets à ce stade de leurs études.

Le bon usage de ces possibilités d'individualisation peut dépendre du dialogue avec la Conseillère aux études ou avec les enseignants. Les étudiants sont donc invités à se documenter et à discuter de leurs choix avec d'autres personnes avant de prendre des décisions importantes. Ils sont aussi invités à faire la balance entre les avantages à court terme – horaire plus commode, mode d'évaluation – et les avantages à long terme – développement de compétences et travail sur des points faibles.

Si ces orientations vers une certaine individualisation des parcours est importante, rappelons néanmoins ceci : la socialisation de la formation est essentielle également. Le futur enseignant est appelé à travailler en équipe et à construire avec des collègues l'expertise collective qui fonde sa profession. Dès lors, sa participation active aux divers modules ou séminaires, tout comme son implication dans les bilans des temps de terrain ou dans les tripartites des stages en responsabilité, sont centraux. L'implication personnelle dans son propre parcours comme l'engagement dans la réflexion collective font partie de la prise en charge par l'étudiant de son développement en tant qu'enseignant.

### ***La responsabilité d'étudiant, de stagiaire et de professionnel en devenir***

Le dispositif incite les candidats à l'enseignement à s'engager de manière responsable dans leur formation, autant comme étudiant, comme stagiaire et comme professionnel en devenir. Les exigences de ces formes de responsabilité sont nombreuses :

- investissement en temps de présence ; la présence est strictement obligatoire durant les stages et semaines de terrain, ce qui implique évidemment la participation aux cours et séminaires reliés à la formation en milieu de pratique;
- forte implication personnelle dans le travail d'analyse et les échanges, tant durant les temps de terrain (avec les élèves et les formateurs de terrain) que lors des semaines d'Université (séminaires, groupes de travail) ;
- engagement régulier dans un travail de lecture et d'écriture ;
- engagement tout aussi régulier dans un travail collectif (analyse, démarche de projet) ;
- participation à une évaluation continue, exigeant de nombreuses contributions orales ou écrites plutôt qu'une performance à un examen final ;
- alternance de cadres conceptuels et de contextes de travail durant l'année, la semaine, la journée ;
- analyses, questionnement, confrontation, conflits sociocognitifs et autres démarches de travail sur soi ;
- mise en relation avec de nombreux interlocuteurs différents, dans des contrats variés ;

- prise en charge de son travail, de son orientation, de la part individualisée de son parcours de formation ;
- usage courant d'outils informatiques, de centres de ressources (bibliothèques, documentation pédagogique, Internet, CD-ROM) et de personnes-ressources ;
- participation à la régulation des dispositifs de formation et du programme.

Ces attentes à l'égard des étudiants se fondent sur l'ambition de les amener à un niveau élevé de compétences à la fois scientifiques et professionnelles.

- III -

## LES DOMAINES DE FORMATION

### BACCALAUREAT EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION, ORIENTATION ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (BSEP 2 ET BSEP 3)

Les unités de formation du *Baccalauréat en sciences de l'éducation orientation Enseignement primaire* sont réparties en cinq domaines, avec une organisation horaire permettant la coexistence des unités filées et compactes. Des règles minimales imposent un certain ordre dans l'inscription des unités et le nombre de crédits par domaine. Le programme conseillé permet à l'étudiant de respecter facilement ces règles.

Les cinq domaines sont les suivants :

<b>Domaines</b>	<b>Définition</b>
Unités centrées sur les didactiques des disciplines (ED)	L'enseignement est organisé dans une large mesure par disciplines scolaires. Dans chacune, on travaillera les objectifs et les finalités, les savoirs à enseigner, les démarches didactiques et pédagogiques qui en permettent l'appropriation par les élèves.
Unités centrées sur les approches transversales (EAT)	Certains processus « traversent » les disciplines scolaires : évaluation, processus d'apprentissage, gestion de classe, métier d'élève, relations familles-école, phénomènes interculturels, etc. Même s'ils sont en partie abordés dans chaque didactique, ils exigent aussi des approches transversales.
Unités centrées sur les outils et les méthodes de travail et de recherche (EO)	Centrées sur des outils au service du métier d'étudiant, d'enseignant et de chercheur en éducation, leur but commun est de donner une première maîtrise d'instruments de communication, de planification, de recherche.
Unités d'intégration des savoirs, savoir-faire, et développement de la personne (EI)	Les enseignements sont centrés sur : le questionnement éthique, les normes, les valeurs ; le développement personnel et interpersonnel ; la mise en relation des éléments de la formation dans la perspective d'une pratique professionnelle (centrations sur l'approche systémique du métier, le sens de la formation, la construction de l'identité professionnelle).
Unités de stages en responsabilité (ES)	Ce sont des périodes d'immersion intensive (stage compact) ou régulière (stage filé) qui jalonnent l'année du CCEP. Toutefois, au BSEP, est organisé un premier stage en responsabilité. Sa fonction est formative : bilan des forces et des faiblesses. Il s'accompagne de tripartites collectives et prépare le dossier de développement professionnel qui sera poursuivi dans le Certificat.

Ces domaines ne sont pas totalement homogènes, chacun couvre des contenus divers. Mais cette typologie permet de lire plus clairement certaines filiations ou certaines parentés d'intention dans le parcours. Les unités de chaque type peuvent être compactes ou filées.

Chacune de ces unités prend en compte l'articulation théorie-pratique. Elles visent donc à favoriser l'acquisition de connaissances (bases conceptuelles, théories, méthodes) et la construction de compétences spécifiques à la pratique enseignante en classe, dans l'établissement et dans le système.

### ***Unités centrées sur les didactiques des disciplines - ED***

Le premier cycle permet à chaque étudiant de suivre une introduction à plusieurs voix aux didactiques des disciplines. Le second cycle approfondit chacune des disciplines, tout en établissant des liens entre elles. Les unités de formation en didactiques des disciplines favorisent l'évolution de l'étudiant face aux objets d'enseignement tels qu'ils sont définis par l'institution et la société.

Dans chacune des disciplines, certains contenus d'enseignement seront abordés – à titre d'illustration – à la fois du point de vue de l'organisation des savoirs scolaires, des pratiques d'enseignement, de la construction des connaissances et des capacités des élèves. Les unités de formation en didactique des disciplines offrent l'occasion de la construction des premiers gestes et savoirs professionnels sur la base d'observations, d'analyses et d'une mise en pratique.

### ***Unités centrées sur les approches transversales - EAT***

Le terme transversal désigne des processus qui traversent les disciplines scolaires, processus qui sont en partie traités en didactique mais qui justifient des approches plus intégrées à partir de diverses sciences humaines.

Les unités transversales couvrent donc plusieurs champs complémentaires, notamment : processus d'apprentissage, processus de communication, développements et apprentissages scolaires les plus généraux (raisonnement, esprit critique, coopération, par exemple), gestion de classe, différenciation, évaluation, curriculum, culture scolaire, relations familles-école, relations intersubjectives, déviance et discipline en classe, travail d'équipe, coopération, intégration des enfants différents, difficultés et échecs scolaires, phénomènes interculturels, fonctionnement des établissements scolaires.

### ***Unités centrées sur les outils et les méthodes de travail et de recherche - EO***

Il s'agit de l'ensemble des outils de travail de l'étudiant, de l'enseignant ou du chercheur. Ces unités d'outillage visent à donner une initiation dans les domaines suivants :

- les méthodes de recherche en sciences de l'éducation ;
- les outils média et multimédia (photo, diapositives, son, film, vidéo) ; les outils informatiques (traitement de texte, tableurs, banques de données, télématique) ; les pratiques de lecture-écriture ; les techniques de sélection, de stockage et de traitement de la documentation.
- Tous ces outils sont, d'une façon ou d'une autre, mis au service de la communication ou du traitement de données. La réflexion épistémologique et didactique n'est pas dissociée de l'initiation à l'utilisation de ces outils dans le cadre d'une tâche précise. En conséquence, l'appropriation des outils se joue dans les unités centrées sur la formation à la recherche et ses méthodologies et dans les séminaires de recherche, usage et intégration des technologies dans le travail scolaire.

Les aspects méthodologiques et technologiques sont en outre abordés dans les unités didactiques et transversales chaque fois qu'il est possible d'intégrer à une approche thématique l'usage de certains de ces outils.

### ***Unités d'intégration des savoirs, savoir-faire et développement de la personne - EI***

Dans le parcours, les unités de formation se centrent tour à tour sur divers aspects du travail enseignant touchant aux didactiques des disciplines et à des aspects transversaux, généraux et spécifiques, qui sous-tendent les processus d'enseignement et d'apprentissage. Pour apprendre, il s'agit d'accepter de séparer les diverses facettes du métier, pour mieux les observer à travers des focalisations, des disciplines différentes ; mais dans l'agir professionnel, il n'y a pas de clivage, l'enseignant doit mobiliser l'ensemble. Les unités d'intégration ont pour but de réunir, de relier tout en les situant, les différentes approches de la formation pour aborder le métier dans sa globalité, sa complexité. Les unités de formation permettent aux étudiants d'acquérir ainsi des compétences particulières qui ont trait au sens global de la profession.

Les unités d'intégration sont des unités de formation tantôt filées, accompagnant les étudiants dans leur travail d'appropriation et de mise en relation des divers apports, tantôt compactes, en lien avec le terrain pour faciliter les allers et retours en terme de vérification, observation et essais. Au baccalauréat, elles prennent la forme, soit d'une

unité compacte initiale centrée sur la profession enseignante, soit de séminaires cliniques filés (éthique ; développement personnel/interpersonnel ; analyse de la pratique et de l'expérience).

### **Unités de stages en responsabilité – ES : voir la partie consacrée au CCEP**

Les stages se déroulent sous la responsabilité conjointe des formateurs de terrain et des formateurs universitaires.

Au certificat, les stages en responsabilité constituent le moment par excellence de l'intégration des savoirs pratiques et théoriques. L'étudiant fera une première expérience de la prise en responsabilité complète d'une classe dès le stage de deux semaines organisé au BSEP3. Ce sera pour lui l'occasion d'évaluer ses forces et ses faiblesses à ce stade de sa formation.

### **Semestre d'études hors de Genève**

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un semestre d'études dans une Université suisse ou étrangère. Le déplacement doit être planifié avec la Conseillère aux études de la Faculté, responsable des partenariats institutionnels entre l'Université de Genève et les Universités d'accueil.

## **CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE EN ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

Le Certificat s'organise en trois domaines : le domaine 1 des Approfondissements disciplinaires ; le domaine 2 de la Formation à la recherche et le domaine 3 de l'Intégration et du développement professionnel. L'exposé des motifs du règlement régissant ce diplôme décerné par l'IUFE présente les enjeux qui sous-tendent ces domaines :

*Le cursus genevois BSEP+CCEP de 240 crédits a pour finalité de former des enseignants compétents pour toutes les disciplines enseignées dans les deux cycles. Par rapport aux évolutions de la formation des enseignants de Suisse romande, il prend en compte les orientations du Programme d'études romand (PER) et du projet d'harmonisation des compétences exigées des élèves (HarmoS). Sa visée est ainsi la formation d'enseignants de haut niveau, rompus à la fois aux attentes académiques et aux attentes de professionnalisation inscrites dans les orientations cantonales et intercantionales.*

*Dans cet esprit, le Certificat est conçu selon une logique d'approfondissements. Son enjeu est de permettre aux futurs enseignants primaires de maîtriser les dimensions didactiques, pédagogiques, organisationnelles et sociales de leur profession, tant à partir des savoirs scientifiques produits par les recherches en sciences de l'éducation et en enseignement, qu'à partir d'une formation pratique soutenue par des stages en responsabilité dans les classes primaires. Articulant fortement ces dimensions scientifiques et pratiques, le Certificat vise à augmenter l'expertise des futurs enseignants dans les didactiques des disciplines et dans les différents champs des sciences de l'éducation afin de les préparer aux exigences du métier et à ses transformations, notamment : évolutions didactiques et sociohistoriques des corps de savoirs disciplinaires enseignés à l'école et des curriculums ; phénomènes sociaux et culturels touchant l'intervention éducative, parmi lesquels les problématiques de genre, de migrations, d'interculturalité ; nouveaux fonctionnements des établissements scolaires et de leur organisation fondée sur le projet, le travail en équipe, le soutien aux élèves en difficultés, les rapports avec les familles ; implications didactiques et transversales de la scolarité obligatoire désormais à l'âge de quatre ans ; ou encore, transformations des systèmes d'évaluation, des référentiels de compétences attendues des élèves et des processus liés à l'équité, à la sélection et à l'orientation scolaires.*

*Au vu de la complexité de la profession, sans cesse confirmée par les recherches sur le travail enseignant et par l'observation des pratiques enseignantes, le Certificat se fonde sur la nécessité de combiner trois grands domaines de formation : les approfondissements thématiques (36 crédits), la consolidation de la formation à la recherche (6 crédits), et les stages accompagnés par des séminaires d'intégration théorie-pratique et la tenue par l'étudiant de son dossier de développement professionnel (18 crédits).*

## Plan d'études du Certificat complémentaire en enseignement primaire

<b>Domaine 1 – Approfondissements disciplinaires en didactiques et en sciences de l'éducation (36 cr)</b>	
1.1. Didactiques des disciplines (9 cr)	- Un module A à choix (6 cr) : français, mathématiques ou sciences - Un module B à choix (3cr) : langues étrangères ou arts et éducation physique
1.2. Processus d'enseignement et d'apprentissage en contextes scolaires (6 cr)	
1.3. Organisation du travail scolaire et conduite de projet (6 cr)	
1.4. Pluralité de cultures, genre et dimensions sociohistoriques de l'éducation scolaire (6 cr)	
1.5. Entrée à l'école et premiers apprentissages (6 cr)	- Perspectives didactiques (3 cr) - Perspectives transversales (3 cr)
1.6. Usages pédagogiques et didactiques des MITIC (3 cr)	
<b>Domaine 2 – Formation à la recherche (6 cr)</b>	
Séminaire de recherche (6 cr) ou Deux UF de méthodologie (3 cr)	- Offres MA-AISE
<b>Domaine 3 – Intégration et développement professionnel (18 cr)</b>	
Stages en responsabilité (15 cr)	- Stage filé mi-temps de huit semaines (5 cr) - Stage compact de trois semaines (5 cr) - Stage compact de quatre semaines (5 cr)
Analyse et régulation des pratiques professionnelles (3 cr)	- Cours sur le développement professionnel enseignant - Séminaire d'analyse et de régulation des pratiques professionnelles - Appui logistique des stages - Production d'un dossier de développement professionnel

### 1. Domaine des approfondissements disciplinaires en didactiques et en sciences de l'éducation

Les approfondissements disciplinaires ont pour visée de préparer les étudiants du Certificat à la maîtrise des différentes composantes auxquelles l'enseignant fait face dans son activité quotidienne de travail. De manière générale, les approfondissements ont pour but le perfectionnement, la consolidation d'acquis antérieurs, le renforcement des savoirs théoriques qui soutiennent l'activité enseignante dans la complexité actuelle de la profession. Au-delà de leur subdivision, notamment en termes d'approches didactiques et transversales, ils constituent ensemble la charpente des savoirs de référence que les sciences de l'éducation peuvent offrir aux pratiques enseignantes. Leur mise en lien, ainsi que les articulations qu'il s'agit d'établir entre ces savoirs et le travail dans les contextes de stages, relèvent d'un travail intense d'intégration que les étudiants sont incités à réaliser.

#### *Les didactiques des disciplines (domaine 1.1)*

Choisir deux didactiques, ce n'est pas s'orienter vers une *spécialisation* mais se permettre de mieux saisir les enjeux de l'enseignement des savoirs scolaires à partir d'entrées privilégiées. Ces approfondissements didactiques spécifiques devraient se répercuter dans l'expertise à enseigner toutes les disciplines en tant que généraliste, étant donné que le BSEP a permis de construire les compétences didactiques nécessaires pour tous les savoirs enseignés à l'école primaire.

#### *Les dimensions transversales de l'intervention éducative (domaines 1.2, 1.3, 1.4)*

Ces domaines réunissent des questions complexes aussi diverses et cruciales que l'évaluation, la différenciation des apprentissages, les processus sociaux et psychologiques de l'enseignement et de l'apprentissage dans la variété des contextes scolaires, les questions spécifiques de l'enseignement spécialisé, les diversités culturelles,

les différences liées au genre, les évolutions sociohistoriques ou économiques qui influencent le système scolaire, etc. Ces domaines permettent d'approfondir les dimensions pédagogiques, organisationnelles et institutionnelles du travail dans la classe, dans l'établissement, au sein d'un système. Les étudiants choisissent des UF filées ou semi-compactes parmi les options proposées. Le domaine 1.3 fonctionne sous forme de module et est relié au stage en responsabilité de trois semaines.

#### *L'entrée à l'école et les premiers apprentissages (domaine 1.5)*

Les premières années de scolarité jouent un rôle essentiel pour permettre à chaque enfant, quelque soit son origine sociale ou culturelle et quelque soit son bagage initial, d'entrer dans les premiers apprentissages scolaires. Abordé également depuis le baccalauréat en enseignement primaire, le domaine 1.5 affine les perspectives didactiques ou transversales le concernant, compte tenu de la scolarité désormais obligatoire dès l'âge de quatre ans.

#### *Les usages pédagogiques et didactiques des MITIC (domaine 1.6)*

Le recours aux technologies comme soutien aux enseignements et aux apprentissages implique lui aussi partie des connaissances et des compétences de haut niveau. Les étudiants pourront se les approprier à travers ce module qui est directement adossé au stage en responsabilité de quatre semaines.

### **2. Domaine de la formation à la recherche**

Les UF de ce domaine sont issues des offres de la maîtrise en Analyse et intervention dans les systèmes éducatifs (UF de méthodologie et UF séminaires de recherche). Quels que soient les choix effectués par les étudiants, au niveau du CCEP, la formation à la recherche prépare à la fois : à acquérir les fondements et méthodes de la recherche en sciences de l'éducation en vue de la poursuite possible d'études de maîtrise et de préparation aux métiers de la recherche ; mais aussi, à acquérir les démarches scientifiques qui forment à la rigueur de l'analyse des pratiques et, en termes d'outils, à la tenue par l'étudiant de son dossier de développement professionnel (voir domaine 3) qui débouche sur une problématique de recherche articulée aux observations et expériences sur le terrain des stages en responsabilité.

### **3. Domaine de l'intégration et du développement professionnel**

Ce domaine se compose des stages en responsabilité (un filé et deux compacts), de séminaires d'analyse et de régulation des pratiques professionnelles et de la tenue d'un dossier de développement professionnel par l'étudiant.

#### *Les stages*

La présentation des stages a été esquissée dans la partie consacrée au BSEP. Au CCEP, il s'agit de développer progressivement, selon des objectifs généraux repris de stage en stage et des objectifs spécifiques pour chaque stage, les *savoirs professionnels* nécessaires au travail enseignant. Ces savoirs se constituent à la fois de la connaissance des savoirs théoriques de référence, des savoirs construits au fil de la pratique, des intentions et motifs ou buts qui les justifient et des compétences qu'ils conduisent à mobiliser dans l'action en contexte.

Les objectifs des stages ne sont pas définis selon une progression linéaire ; aller du simple au complexe ne correspondrait pas à la logique du parcours et à la charge que représente une tenue de classe. Cette progression se conçoit plutôt en spirale, avec pour points d'appuis, le référentiel de compétence de la formation et les différents documents-guides qui spécifient ces compétences en termes de gestes et de savoirs professionnels tout au long des stages. Tandis que les objectifs généraux sont repris de stage en stage en tant que principes fondateurs du travail enseignant (savoir tenir une classe, créer un climat et des interactions propices à l'apprentissage, conjuguer les dimensions didactiques et transversales du travail en classe, entretenir des relations constructives avec les parents et les collègues, se développer identitairement et dans un collectif de travail, etc.), chaque stage poursuit des objectifs spécifiques, en se colorant tantôt d'enjeux didactiques, tantôt d'enjeux liés à l'organisation du travail scolaire et à la planification, tantôt encore à l'usage des MITIC. Ces enjeux impliquent toujours, nécessairement, la maîtrise de connaissances dans les différents domaines concernés, ainsi que des attitudes réflexives, déontologiques, relationnelles et sociales essentielles dans ce métier adressé à autrui.

*Nota bene : une brochure spécifique explicite ces différents objectifs et présente tous les outils utiles aux étudiants et à leurs formateurs pour l'accompagnement, l'autoévaluation et l'évaluation des stages.*

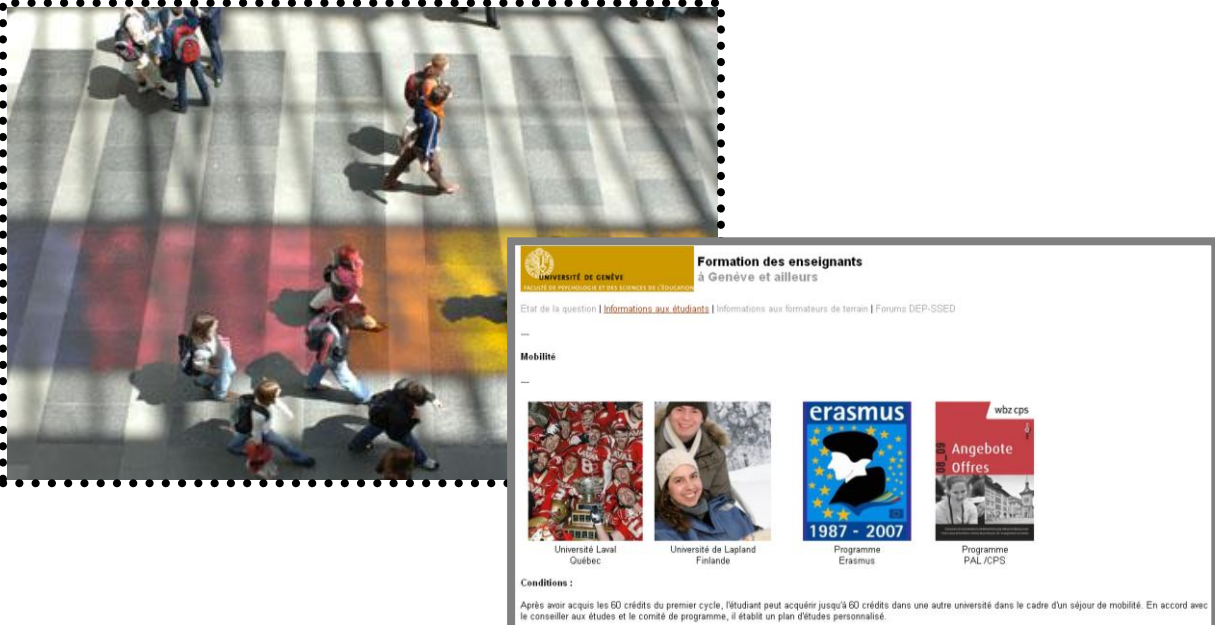
*Le séminaire d'analyse et de régulation des pratiques professionnelles*

Le séminaire d'analyse et de régulation jalonne les stages de manière à soutenir la construction individuelle et collective de savoirs professionnels à travers des démarches outillées d'analyse des pratiques et la formalisation des régulations à effectuer en termes de conceptions, d'actions et de « sous-jacents » (valeurs, motivations, affects attachés aux manières de concevoir son rôle et son identité d'enseignant et d'agir). Ce séminaire permet aux étudiants et à leurs formateurs universitaires de co-construire ces savoirs professionnels à partir des situations rencontrées sur le terrain, et d'envisager des pistes d'ajustements des actions futures. Il présente ce faisant des occasions variées de mobiliser des théories, des savoirs de référence acquis dans les approfondissements et de mettre à profit des démarches de chercheurs pouvant trouver des ancrages dans les séminaires de préparation à la recherche.

Enfin, un cours d'introduction au développement professionnel enseignant ouvre le travail des séminaires en début d'année. Cette introduction se fonde sur les résultats de recherches récentes pour mettre en perspective les conditions dans lesquelles, dans l'alternance université-terrain, peuvent se développer l'identité professionnelle et l'intégration théorie-pratique.

### *Le dossier de développement professionnel*

Le dossier de développement professionnel est amorcé dès le stage du baccalauréat. Sa finalité est de conserver les traces de la trajectoire de l'étudiant au fil de ses stages, de l'évolution de ses compétences et savoirs professionnels, ainsi que de sa capacité à questionner les situations qu'il vit et rencontre sur le terrain en s'appuyant sur des courants de pensée et notions acquis dans sa formation théorique. Tenu par l'étudiant, ce dossier entre dans l'évaluation du séminaire d'analyse et de régulation, qui y prépare. Le dossier contient : d'une part, les rapports de stages des formateurs (FU et FT), les autoévaluations, le bilan de la progression des acquis au fil des stages ; et, d'autre part, divers documents et traces d'apprentissage professionnel et de conceptualisation de la pratique selon des consignes données dans les séminaires, cette partie débouchant sur une problématique de recherche.



The image shows a collage of people walking on a crosswalk, with a screenshot of a university website overlaid on the bottom right. The website is titled "Formation des enseignants à Genève et ailleurs" and lists mobility programs. The programs shown are:

- Université Laval Québec
- Université de Lapland Finlande
- Programme Erasmus (1987 - 2007)
- Programme PAL/CPS (Angebote Offres)

Conditions :  
Après avoir acquis les 60 crédits du premier cycle, l'étudiant peut acquérir jusqu'à 60 crédits dans une autre université dans le cadre d'un séjour de mobilité. En accord avec le conseiller aux études et le comité de programme, il établit un plan d'études personnalisé.

## - IV -

# DISPOSITIF, EMPLOI DU TEMPS ET DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

La démarche de formation accorde une large place à l'articulation théorie-pratique. Cette articulation nécessite des dispositifs d'alternance et un emploi du temps spécifiques.

### **Organisation des horaires sur le plan hebdomadaire**

Pour le baccalauréat, au niveau de la semaine, la répartition horaire est organisée selon une triple logique :

1° Quatre jours (de 8h à 16h) réservés au travail en unités compactes, sur lesquels se répartissent les heures de cours-séminaire (environ 16 heures en moyenne) lors des semaines passées à l'Université et les heures de travail dans les écoles (24 heures en moyenne) lors des semaines de terrain.

2° Une journée complète (mercredi) et les fins d'après-midi (lundi, mardi, vendredi après 16h) réservées aux unités filées.

3° Un ensemble de périodes non occupées par ces unités compactes et filées permet le travail personnel de l'étudiant (individuel ou collectif), le suivi individualisé, le dialogue avec les formateurs. Pendant les semaines universitaires, le jeudi après-midi est réservé à la participation aux instances universitaires de gestion dans lesquelles les formateurs sont impliqués.

### **Organisation des unités filées ou compactes du BSEP sur le plan hebdomadaire**

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8 à 16 heures					
16 à 20 heures					

Unités compactes

Unités filées

Les unités compactes sont regroupées par modules (Approches transversales I et II, Didactiques des disciplines I et II) au sein desquels elles sont coordonnées au niveau de l'emploi du temps, des démarches de formation, des contenus, du travail sur le terrain et de l'évaluation. Pendant les semaines de terrain, les étudiants sont présents aux heures habituelles de l'horaire scolaire (8h à 16h). Pendant les semaines universitaires, l'horaire est différent selon les modules compacts mais s'inscrit toujours dans les plages horaires de 8h à 16h.

Durant leur formation, les étudiants alternent donc des semaines d'université et des semaines sur le terrain, ce qui les oblige à un maximum de souplesse et d'anticipation dans le domaine de l'emploi du temps et de la gestion du travail personnel.

Au certificat, la répartition horaire est un peu différente, en raison de la place que prennent les stages en responsabilité et les UF du domaine des approfondissements (voir le plan d'études et horaire du CCEP).

Selon le principe de l'alternance, les unités compactes nécessitent que l'étudiant soit présent d'une manière régulière sur le terrain et pendant les enseignements universitaires, et qu'il participe activement. En cas d'absence, l'étudiant est tenu d'informer son formateur universitaire et, lors des temps de terrain, son formateur de terrain à qui il motive l'événement. Au-delà de deux jours, il faut avertir la responsable des réseaux de formateurs de terrain afin que des formes de compensation des absences puissent être envisagées. Un non respect des règles ci-dessus peut impliquer la perte des crédits de l'unité concernée. En cas d'absences répétées aux séminaires, l'accès au terrain peut être refusé. Pour les règles de présence concernant les temps de terrain, se reporter au paragraphe « Présence sur le terrain » à la page 27.

Conformément au règlement d'études du Certificat complémentaire en enseignement primaire, article 4.2, une admission conditionnelle est possible pour les étudiants inscrits dans le Baccalauréat universitaire en sciences de l'éducation, orientation Enseignement primaire à la condition qu'ils aient acquis au moins 174 crédits dans ce dernier. Ils devront obtenir impérativement les 6 crédits manquants du Baccalauréat dans les deux premiers semestres d'études du certificat, sous peine d'élimination du certificat.



### **Validation et capitalisation des crédits**

Règles régissant l'évaluation des unités compactes et la compensation de crédits manquants à la suite d'échecs dans une ou plusieurs unités compactes.

*Art. 14.6 du Règlement d'études du Baccalauréat en sciences de l'éducation :*

*« ...En principe, ne peuvent être réinscrites que les UF ne comportant aucun temps de terrain. Un échec à une UF comportant un temps de terrain peut être compensé par un plan de compensation validé par l'enseignant responsable de l'unité. Les modalités de ce plan sont régies par des dispositions réglementaires adoptées par le Conseil participatif de la Faculté. »*

*Selon les règles adoptées par le Conseil participatif, il peut compenser les crédits manquants en choisissant une ou plusieurs UF dans le même domaine ou un projet indépendant incluant éventuellement un stage supplémentaire.*

*Les dispositions suivantes ont été adoptées par le Conseil participatif du 17 juin 2010 :*

1. L'étudiant rédige, sur le formulaire ad hoc, un " Plan de compensation de crédits " compatible avec les autres obligations du plan d'études. Il le présente à l'enseignant (ou aux enseignants) responsable(s) du domaine dans lequel il n'a pas obtenu les crédits nécessaires.
2. Le " Plan de compensation " définit la compensation sous 2 formes:
  - a) une UF filée de 3 ou 6 crédits ou deux UF filées de 3 crédits ;
  - b) Un projet indépendant de 6 crédits au maximum, conduit sous la responsabilité d'un enseignant de la Section, à l'exception des assistants.
3. Le " Plan de compensation " doit préciser le nombre de crédits, le domaine dans lequel ils seront comptabilisés, un calendrier de réalisation conforme aux dispositions réglementaires et la nature exacte de la compensation. Il peut inclure une période de temps de terrain. Il doit être signé par le formateur universitaire responsable de l'unité en échec et, le cas échéant, par le formateur universitaire responsable

du plan de compensation. Le plan est transmis au secrétariat des étudiants de la Section des sciences de l'éducation.

4. Un étudiant peut négocier et conduire en parallèle plusieurs plans de compensation concernant plusieurs domaines, pour autant que le total des UF de compensation ne dépasse pas 24 crédits selon l'article 18.1.g) du Règlement d'études du Baccalauréat en sciences de l'éducation.
5. En aucun cas, les crédits acquis dans le cadre du plan de compensation n'invalident l'échec obtenu. Les crédits en échec liés à une UF compacte sont comptabilisés. La compensation des crédits manquants permet de compléter le programme d'études selon les dispositions réglementaires si l'étudiant n'est pas en situation d'élimination.
6. Le plan de compensation doit être inscrit dans les délais régissant l'inscription des UF de l'année académique suivant immédiatement l'échec de l'UF compacte.

## - V -

# TRAVAIL SUR LE TERRAIN

L'ensemble de la formation se passant sur le terrain pour plus d'un tiers de son temps, elle demande une coopération forte et continue avec les établissements scolaires et les enseignants. Les dispositifs d'alternance sont placés sous la triple responsabilité des professionnels du terrain, des formateurs universitaires et des étudiants.

### ***Le partenariat***

Les enseignants primaires contribuent à la formation initiale de leurs futurs collègues dans le cadre d'une politique générale. C'est pourquoi l'ensemble du dispositif a été mis en place en concertation avec le Département de l'instruction publique et plus spécifiquement la Direction générale de l'enseignement primaire. Dans le cadre du contrat de partenariat qui lie d'une part, le Département de l'instruction publique (DIP), notamment la Direction générale de l'enseignement primaire (DGEP) et d'autre part, l'Université, notamment la Section des sciences de l'éducation, le Groupe de coordination, composé de représentants de chaque institution, est chargé de la mise en œuvre du contrat et des diverses régulations nécessaires. Dans le cadre de l'ouverture de l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFÉ), la Société pédagogique genevoise (SPG) – association représentative des professionnels – fait désormais partie intégrante de ce groupe. Les représentants de l'association des étudiants (ADEFEP) participent également au nouveau comité de programme créé dans ce cadre.

### ***Le concept de formateur de terrain***

Tout au long de leur formation, les étudiants sont accueillis par des enseignants primaires qui ont souhaité devenir formateurs de terrain et qui travaillent en collaboration avec des enseignants-chercheurs universitaires. Les semaines de terrain sont des moments qui tirent leur sens d'une alternance entre les séminaires universitaires et le temps de terrain. Le rôle des formateurs de terrain, dans le cadre des unités compactes, est de participer à la formation et de contribuer aux objectifs définis par les équipes des modules.

En devenant formateur de terrain, l'enseignant s'engage à respecter les conditions du contrat-type qui lui confie notamment les tâches suivantes :

- accueillir l'étudiant et l'associer au fonctionnement de la classe et de l'école ;
- expliciter ses pratiques quotidiennes ;
- répondre aux interrogations de l'étudiant et encourager ses initiatives ;
- contribuer à l'analyse des activités et des attitudes de l'étudiant en classe ;
- participer à l'évaluation formative de l'étudiant, et, dans certaines unités, à son évaluation certificative ; rédiger le cas échéant un rapport d'évaluation, selon des modalités définies dans le cadre de l'unité de formation ;
- s'informer, participer à des séances de travail et de régulation avec l'équipe universitaire ;
- participer à des sessions de co-formation destinées aux formateurs de terrain et de l'Université.

### ***Les réseaux : engagement individuel et groupes de formateurs de terrain***

Chaque unité de formation compacte ou chaque module composé d'unités parallèles constitue son propre réseau de formateurs de terrain et l'associe aussi largement que possible à la conception et au fonctionnement de la formation. Les formateurs de terrain travaillent donc en collaboration avec les équipes universitaires, elles-mêmes formées de professeurs, maîtres d'enseignement et de recherche, chargés d'enseignement ou de maîtres-assistants et assistants. Ces réseaux englobent aussi bien des formateurs qui s'engagent seuls à accueillir un étudiant que des groupes de formateurs de terrain.

L'accent a été mis sur la constitution de groupes de formateurs de terrain travaillant dans la même école et se concertant pour accueillir, encadrer et former un ou plusieurs étudiants. Cette formule permet une plus grande souplesse et davantage de diversité, l'étudiant pouvant travailler avec plusieurs classes durant la même unité de formation. Elle rend également possible, l'engagement, à titre de formateurs de terrain, d'enseignants qui ne sont pas titulaires de classes, soit des « maîtres spécialistes » (MS) enseignant la musique, les arts plastiques ou l'éducation physique, soit des « enseignants chargés du soutien pédagogique » (ECSP) qui interviennent

ponctuellement dans les classes de généralistes titulaires, prennent certains enfants en appui pédagogique, animent des ateliers du livre ou conduisent d'autres activités décloisonnées. La prise en charge d'un étudiant par un collectif permet également de mobiliser des équipes pédagogiques constituées ou des unités de travail particulières, comme les structures d'accueil ou les classes et institutions de l'enseignement spécialisé.

À l'exception des stages en responsabilité, toutes les unités compactes acceptent et favorisent l'accueil des étudiants par un groupe de formateurs de terrain. Un groupe peut recevoir un ou plusieurs étudiants. Selon ses objectifs pédagogiques et en accord avec le groupe, l'étudiant peut travailler avec un ou plusieurs formateurs de terrain inscrits sur la liste qui lui est remise. Afin de faciliter l'accueil sur le terrain, chaque groupe de formateurs est invité à désigner une personne de référence par étudiant qui est responsable de toutes les questions concernant l'organisation du travail, à savoir :

- accueillir l'étudiant dans son école et l'introduire auprès de la direction de l'établissement et ses collègues, notamment des formateurs de terrain qui participeront à sa formation ;
- coordonner le suivi de la formation de l'étudiant ;
- être le référent personnel de l'étudiant concernant les questions d'organisation ;
- mettre à disposition les moyens d'enseignement correspondant aux degrés enseignés ;
- attester de la présence de l'étudiant à l'école ;
- en cas d'absence imprévue, prévoir la prise en charge de l'étudiant par un collègue ;
- signaler tout problème de fonctionnement à la responsable des réseaux de formateurs de terrain.

En cas d'accueil individuel, le formateur de terrain est évidemment aussi la personne de référence.

### ***La préparation et le déroulement des semaines de terrain***

Au cours du deuxième cycle du BSEP et du CCEP, l'étudiant effectue ses stages et semaines de terrain dans une dizaine d'écoles différentes. L'objectif est de lui permettre de faire des expériences dans des milieux scolaires contrastés, au niveau de la division (élémentaire, moyenne et spécialisée) des contextes ville-campagne, des milieux socioculturels, des approches pédagogiques, etc.

Dès réception des informations relatives à son école et à sa personne de référence, il prend contact avec son formateur de terrain pour préparer son arrivée en classe. Les personnes ayant charge de famille peuvent demander à recevoir plus tôt leur affectation, en s'adressant directement à la responsable des réseaux de formateurs de terrain.

Le travail en classe est défini d'entente avec le(s) formateur(s) de terrain. En principe, l'étudiant, durant la première année du deuxième cycle, aura rarement la pleine responsabilité de l'enseignement, mais les formateurs de terrain, selon les unités et modules dans le cadre desquels ils travaillent, peuvent lui confier la conduite de certaines activités. Cela n'exclut pas des moments de pleine responsabilité en classe dès le début du deuxième cycle. La tenue de classe est de mise essentiellement lors des stages en responsabilité pendant l'année du certificat. Les contacts avec les parents ou d'autres professionnels sont concertés avec les formateurs de terrain. La responsabilité civile de l'étudiant vis-à-vis des élèves est définie dans les dispositions internes diffusées par la Direction générale de l'enseignement primaire (à consulter au secrétariat FEP).

### ***Présence sur le terrain***

Durant les semaines de terrain les étudiants sont présents à plein temps et de manière régulière pendant les heures de classe, soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ils sont disponibles au moins deux heures par semaine (en une ou plusieurs fois) hors du temps de classe pour s'entretenir avec le formateur de terrain. Au cas où l'étudiant doit s'absenter de manière imprévue pour des raisons de force majeure, il en informe la personne de référence et la responsable des réseaux de formateurs de terrain. Pour les absences dépassant deux jours, il doit également avertir son formateur universitaire. Le cas échéant, il doit fournir un certificat médical. Selon les exigences du dispositif de l'unité de formation concernée, le formateur universitaire peut demander une compensation globale ou partielle des absences (motivées ou non) ou du non-respect du contrat pédagogique ou de la ponctualité. Durant les stages en responsabilité, les absences doivent être compensées intégralement.

Concernant les absences du formateur de terrain, plusieurs cas peuvent se présenter. Si pendant les semaines de terrain, l'enseignant s'absente afin de suivre une formation continue, l'étudiant peut l'accompagner, à condition que

celui-ci soit d'accord. Il en va de même pour les réunions d'école. En cas de maladie du formateur de terrain ou d'autres absences imprévues, l'étudiant peut aller dans la classe d'un collègue indiqué par son formateur (en cas d'accueil individuel) ou trouver un arrangement au sein du groupe avec l'aide de la personne de référence. Si le dispositif pédagogique est lié à une classe donnée, notamment dans le cadre du module « Approches transversales II », l'étudiant peut travailler à titre exceptionnel et pour une courte durée avec le remplaçant, à condition que celui-ci soit d'accord. Dans le cas des autres modules, la responsable des réseaux de formateurs de terrain doit être consultée avant tout changement. Si ces solutions ne sont pas envisageables ou si l'absence doit se prolonger au-delà de deux jours, la responsable des réseaux de formateurs de terrain doit être contactée afin qu'une autre classe soit trouvée pour le stage.

La présence de l'étudiant aux camps doit être annoncée à l'avance à la responsable des réseaux des formateurs de terrain. Selon les modules, l'étudiant peut accompagner son formateur de terrain, tandis que dans d'autres, le dispositif pédagogique ne le permet pas. À l'exception des stages en responsabilité et des journées de co-formation, l'étudiant ne peut pas remplacer le formateur de terrain.

À la fin des semaines de terrain, l'étudiant fera remplir et signer une attestation de présence par la personne de référence. Cette attestation est indispensable pour acquérir les crédits des unités de formation. Il la remet à la responsable des réseaux de formateurs de terrain et en conserve une copie personnelle. Pour certains modules, il joindra également une copie de l'attestation à son travail final d'évaluation.

En cas de problème quant au déroulement des semaines de terrain, le formateur de terrain ou l'étudiant peut en tout temps s'adresser à la responsable des réseaux des formateurs de terrain. Sur demande, une rencontre tripartite peut être organisée.

### **Les règles d'éthique**

Les étudiants effectuant des semaines de terrain dans les écoles de l'enseignement primaire genevois sont soumis à un certain nombre de règles d'éthique. L'étudiant observe un strict secret de fonction pour tout ce qui concerne les maîtres, les élèves et leurs parents. Dans les informations orales et écrites qu'il donne sur ce qu'il a vécu, observé ou essayé en classe, il ne restitue aucun nom de personne, de projet ou d'école. Il introduit des noms fictifs. Il veille également à ne donner aucun indice permettant d'identifier indirectement des personnes ou des établissements. Tout ce que l'étudiant écrit à l'intention des formateurs universitaires ou d'autres lecteurs à partir de ses observations doit pouvoir être restitué aux formateurs de terrain concernés. En outre, concernant les règles d'éthique dans les écoles primaires genevoises, l'article 30 du Règlement d'études de la Section des Sciences de l'éducation approuvé le 22 mai 1996 par le Département de l'instruction publique et les articles 11.4 et 11.5 du Règlement d'études du Baccalauréat universitaire en sciences de l'éducation stipulent que :

*lorsqu'ils sont présents dans les écoles, les étudiants-stagiaires sont tenus de respecter les devoirs et l'éthique de la profession enseignante. Par ailleurs, ils sont assujettis aux règles des temps de terrain ou stages élaborées d'un commun accord par l'Université de Genève et le Département de l'instruction publique (DIP).*

*Un manquement grave et avéré à ces règles et à ces devoirs peut amener la Division générale de l'enseignement primaire DGEP, après concertation avec le directeur de l'IUFE, à retirer à l'étudiant l'autorisation de travailler dans des établissements scolaires en tant qu'étudiant-stagiaire. Dans le cas où une telle décision est prise à titre définitif, le directeur de l'IUFE informe le Doyen de la Faculté. L'étudiant se retrouve alors dans l'impossibilité de poursuivre des études dans la formation en enseignement primaire.*

Important : Si un étudiant est amené à renoncer à un stage ou désire prendre un congé, il est tenu de l'annoncer immédiatement à la responsable des réseaux de formateurs de terrain ainsi qu'au secrétariat FEP.

### **Service militaire**

Conseiller de l'Officier de liaison pour la Faculté : Siegfried Hanhart.

Pour faire repousser un cours de répétition, l'étudiant doit transmettre par courrier interne au professeur Hanhart – et au plus tard 14 semaines avant l'échéance – le formulaire ad hoc (à retirer au secrétariat des étudiants), avec le livret de service et éventuellement l'ordre de marche. Une lettre-type à destination de l'autorité militaire est en outre disponible au secrétariat de la FEP.

## - VI -

# PARCOURS DETAILLE ET DESCRIPTIFS DES COURS

Rappel : ce guide est surtout destiné aux étudiants engagés ou bientôt engagés dans le parcours de formation des enseignants primaires à l'Université de Genève. Il présente le plan d'études des deux années du deuxième cycle du baccalauréat en sciences de l'éducation orientation Enseignement primaire (BSEP) et celui du Certificat complémentaire en enseignement primaire (CCEP).

### **Cadre réglementaire**

Le cadre réglementaire est celui du baccalauréat en sciences de l'éducation orientation Enseignement primaire et du Certificat complémentaire en enseignement primaire : il est incarné dans le parcours conseillé ci-après.



### **Autres sources d'information**

Pour le baccalauréat en sciences de l'éducation orientation Enseignement primaire, on trouvera dans le *Guide-Programme* de la Section des sciences de l'éducation :

- La liste des unités de formation ;
- Les dates des semaines de terrain ;
- Les horaires des cours filés.

Les descriptifs des unités compactes et des cours filés sont consultables depuis la page Internet :

[http://wadme.unige.ch:3149/pls/opprg/w\\_rech\\_cours.debut](http://wadme.unige.ch:3149/pls/opprg/w_rech_cours.debut)

La planification des unités compactes pour l'année en cours figure à la page 29.

Les études de premier cycle – année précédant le deuxième cycle du baccalauréat orientation Enseignement primaire – sont décrites dans le Guide-Programme et le Descriptif des cours de la Section des sciences de l'éducation.

Pour le Certificat complémentaire en enseignement primaire, on trouvera dans le *Plan d'études et horaire du Certificat complémentaire en enseignement primaire* :

- Les horaires des unités de formation pour l'année en cours ;
- Les dates des stages.

La liste des cours figure aux pages 30-34.

Le programme et les descriptifs des cours sont consultables depuis la page Internet :

[http://wadme.unige.ch:3149/pls/opprg/w\\_rech\\_cours.debut](http://wadme.unige.ch:3149/pls/opprg/w_rech_cours.debut)

## BACCALAUREAT EN SCIENCES DE L'EDUCATION, ORIENTATION ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (BSEP)

**2011-2012 - BSEP 2 – Parcours conseillé (pour les variantes, voir le règlement d'études)**

### Plan d'études, modules compacts et cours filés du baccalauréat en sciences de l'éducation

Les noms des coordinateurs des unités ou modules de formation sont soulignés. Les horaires des cours filés sont indiqués dans le *Guide-Programme* de la Section des sciences de l'éducation. Ceux des modules compacts sont fournis par les équipes responsables.

(s) indique le nombre de semaines, (st) le nombre de semaines de terrain

Septembre ----- Mai

#### Unités compactes (obligatoires)

<p>742600   Intégration – Profession enseignante : rôles et identité   4s(2st)/3cr.   Changkakoti-Del Notaro-Haeberli-Haengelli-Perréard Vité-Vijé Franchi</p>	<p><i>Approches transversales I – Situations éducatives complexes : relations, institutions et diversité des acteurs   10s(4st)/16cr.</i></p> <p>742601   Relations intersubjectives et désir d'apprendre   4cr.   Vijé Franchi-NN</p> <p>742602   Rapport au savoir, métier d'élève et sens du travail scolaire   3cr.   Maulini-Vincent</p> <p>742603   Cultures, diversités, altérité   3cr.   <u>Changkakoti-Sanchez-Mazas</u></p> <p>742604   Ecole, familles, société   3cr.   Payet J.-P. <u>NN</u></p> <p>742605   Organisation du travail et métier d'enseignant   3cr.   Capitanescu-<u>Veuthey</u></p>	<p><i>Didactiques des disciplines I   13s(4st)/23cr.</i></p> <p>742660   Didactique du français I   4cr.   Aeby-Bulea-Bronckart-Dolz-Gagnon-Sales Cordeiro-NN</p> <p>742661   Didactique des mathématiques I   4cr.   <u>Del Notaro</u></p> <p>742662   Didactique des arts plastiques   4cr.   Rickenmann</p> <p>742663   Didactique de la musique   4cr.   Mili</p> <p>742664   Didactique de l'éducation physique   4cr.   Cordoba</p> <p>742665   Didactique de l'allemand   3 cr.   NN</p>
--	---	---

Unités filées (options, sur semestre d'automne et/ou de printemps, parallèlement aux unités compactes de BSEP2 et BSEP3; les unités à choix peuvent faire l'objet d'un projet indépendant)

↖	7426AA à HC   Séminaire clinique   3cr.   <u>Perréard Vité</u> et enseignants SSED	↗
↖	2 <sup>e</sup> cycle BS, dom. VI   Préparation à la recherche   3cr.	↗
↖	742840   Didactique de la lecture   3cr.   Aeby-Daghé	↗
↖	2 <sup>e</sup> cycle BS, dom. II   Unité didactique à choix   3cr.	↗
↖	752254 ou 742861   Enseignement et apprentissage en contextes scolaires spécialisés   3cr.   Martinet ou NN	↗
↖	2 <sup>e</sup> cycle BS, dom. I, III, IV   Unité transversale à choix   3cr.	↗

**2011-2012 - BSEP 3 – Parcours conseillé (pour les variantes, voir le règlement d'études)**

**Plan d'études, modules compacts et cours filés du baccalauréat en sciences de l'éducation**

Les noms des coordinateurs des unités ou modules de formation sont soulignés. Les horaires des cours filés sont indiqués dans le *Guide-Programme* de la Section des sciences de l'éducation. Ceux des modules compacts sont fournis par les équipes responsables.

(s) indique le nombre de semaines, (st) le nombre de semaines de terrain

Septembre ----- Mai

Unités compactes (obligatoires)

<p>7426G0   Stage en responsabilité 1   2 cr.   Vanhulle et enseignants SSED</p>	<p><i>Approches transversales II – Apprentissages et pratiques</i></p> <p><i>d'enseignement en classes ordinaires et spécialisées   11s(4st)/16cr.</i></p> <p>742721   Processus d'apprentissage et interactions sociales en classe   4cr.   Crahay-<u>Lehraus</u></p> <p>742722   Régulation des processus d'apprentissage et évaluation   4cr.   Mottier Lopez-Tessaro</p> <p>742724   Enseignement et apprentissage en classe spécialisée   4cr.   Brina-Martinet-Pelgrims</p> <p>742725   Différences entre élèves et différenciation   4cr.   Forget-Veuthey</p>	<p><i>Didactiques des disciplines II   13s(4st)/22cr.</i></p> <p>742780   Didactique du français II   6cr.   Aeby-Daghé-Bulea-Bronckart-Dolz-Sales Cordeiro-Surian-NN</p> <p>742781   Didactique des mathématiques I   4cr.   Maréchal</p> <p>742782   Didactique de l'allemand   3cr.   Brauchli</p> <p>742783   Didactique de la géographie   3cr.   Jenni</p> <p>742784   Didactique de l'histoire   3cr.   Fink-Grossi</p> <p>742785   Didactique des sciences   3cr.   <u>Dubois</u></p>
--	---	---

Unités filées (options, sur semestre d'automne et/ou de printemps, parallèlement aux unités compactes de BSEP2 et BSEP3, les unités à choix peuvent faire l'objet d'un projet indépendant)

7422AA à AS   Séminaire d'initiation à la recherche   6cr.   enseignants SSED		
↖	7426AA à HC   Séminaire clinique   3cr.   <u>Perréard Vité</u> et enseignants SSED	↗
↖	742850 ou 742851   Didactique : élèves en difficulté   3cr.   Leutenegger ou Dolz	↗
↖	742786   Didactique de l'anglais   3cr.   Erard	↗
↖	742870 ou 742871   Ecole première : approche transversale ou didactique   3cr.   Veuthey ou Sales Cordeiro	↗
↖	742880   Technologies numériques pour l'enseignement et l'apprentissage   2 cr.   Bétrancourt	↗

## CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE EN ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (CCEP)

2011-2012 - CCEP – Parcours conseillé (pour les variantes, voir le règlement d'études)

Les horaires sont indiqués dans le *Plan d'études et horaire du Certificat complémentaire en enseignement primaire* et le *programme de cours du Certificat complémentaire en enseignement primaire*, consultables depuis la page Internet : [http://wadme.unige.ch:3149/pls/opprg/w\\_rech\\_cours.debut](http://wadme.unige.ch:3149/pls/opprg/w_rech_cours.debut)

Septembre ----- Mai

### Domaine 1 – Approfondissements disciplinaires en didactiques et en sciences de l'éducation (36 cr)

#### 1.1 Didactiques (9 cr) : un module didactique A à choix ; un module didactique B à choix

##### **Modules A (6 cr)**

Un module à choix comportant soit :

- Les deux UF proposées ;
- Une UF et un projet indépendant de 3 crédits dans le domaine du module

#### **A1. Didactique du français**

752441 | Des premiers apprentissages scolaires à la consolidation des capacités de lecture des enfants | 3cr. | Ronveaux

752442 | Enseignement de la langue première : Histoire, problèmes et perspectives | 3 cr. | Schneuwly

752443 | Didactique de l'oral | 3 cr. | Dolz (donné en 2012-2013)

#### **A2. Didactique des mathématiques**

F4P10101 | Organisations mathématiques et didactiques à l'école primaire | 3 cr. | Maréchal

752421 | Didactique des mathématiques – Transposition didactique à des fins d'enseignement et de vulgarisation | 3 cr. | Conne

#### **A3. Didactique des sciences naturelles et sociales**

F4P10102 | Didactique des sciences de la nature et du développement durable | 3 cr. | Dubois

752420 | Didactique de l'histoire | 3 cr. | Heimberg

##### **Modules B (3 cr)**

Une UF à choix dans un des modules

#### **B1. Didactiques des langues étrangères**

F4P10103 | Didactique du plurilinguisme | 3 cr. | Brauchli et Erard

## **B2. Didactique des arts et de l'éducation physique**

F4P10104 | Corporéité, arts et développement | 3 cr. | Mili et Rickenmann

F4P10105 | Pratiques corporelles et apprentissages scolaires | 3 cr. | Cordoba et Mili

### **1.2. Processus d'enseignement d'apprentissage en contextes scolaires (6 cr)**

Deux UF à choix ou une UF à choix et un projet indépendant de 3 crédits :

752400 | Analyse et régulation des démarches d'apprentissage des élèves en contexte de classe | 3 cr. | Mottier Lopez (non donné en 2011-2012)

F4P10201 | Evaluation formative et mise de notes dans les évaluations sommatives | 3 cr. | Tessaro

752404 | Processus d'enseignement et apprentissage des élèves | 3 cr. | Crahay (donné en 2012-2013)

752407 | Psychologie des apprentissages scolaires | 3 cr. | Crahay

F4P10202 | Apprentissage coopératif : jalons pour une mise en œuvre | 3 cr. | Lehraus

F4E40406 | La motivation à apprendre en contextes d'enseignement ordinaire et spécialisé | 3 cr. | Pelgrims

F4E40302 | Structures, parcours et transitions scolaires en enseignement spécialisé | 3 cr. | Pelgrims (donné en 2012-2013)

F4E40401 | Enseignement et apprentissages en contextes d'inclusion scolaire | 3 cr. | Pelgrims

### **1.3. Organisation du travail scolaire et conduite de projet (6 cr)**

F4P10301 | Projeter, planifier et organiser le travail dans les classes et les établissements | 6 cr. | [Maulini](#), NN et NN

### **1.4. Pluralité de cultures, genre et dimensions sociohistoriques de l'éducation scolaire (6 cr)**

Deux UF à choix ou une UF à choix et un projet indépendant de 3 crédits :

742208 | Dynamiques et enjeux culturels dans les contextes éducatifs | 3 cr. | Sanchez-Mazas

752405 | Dimensions relationnelles et affectives de l'éducation | 3 cr. | Vijé Franchi

F4P10401 | Genre et éducation | 3 cr. | Collet

752462 | Sociologie des politiques éducatives | 3 cr. | Felouzis

752486 | La transformation de l'enfant en écolier. Variations de la forme et de la culture scolaires | 3 cr. | Hofstetter (non donné en 2011-2012)

752460 | Contextes économiques et développement des systèmes éducatifs | 3 cr. | Hanhart

### 1.5. Entrée à l'école et premiers apprentissages (6 cr)

Une UF didactique à choix :

F4P10501 | Enseignement-apprentissage de l'oral aux débuts du cycle 1 | 3 cr. | Sales Cordeiro (donné en 2012-2013)

F4P10502 | Lire et comprendre à l'entrée du cycle 1 : quel enseignement et quels apprentissages ? | 3 cr. | [Sales Cordeiro](#)

F4P10503 | Aux origines des disciplines : entrée dans le cycle 1 | 3 cr. | [Leutenegger](#)

Une UF transversale à choix :

F4P10504 | De l'enfant à l'élève : pratiques enseignantes et apprentissages fondamentaux | 3 cr. | [Veuthey](#)

F4P10505 | De la famille à l'école : une transition entre deux cultures, deux institutions, plusieurs pratiques | 3 cr. | Hutter

### 1.6. Usages pédagogiques et didactiques des MITIC (3 cr)

72280 | Usages pédagogiques et didactiques des MITIC | 3 cr. | Bétrancourt, Dubois, Tessaro, NN et NN

## Domaine 2 – Formation à la recherche (6 cr)

Deux UF de méthodologie (3 cr) ou un séminaire de recherche (6 cr) proposés dans les offres de la MA-AISE

### UF de méthodologie

7522AD | Consolidation des connaissances statistiques en éducation | 3 cr. | Hessels

752540 | Observation des pratiques éducatives et didactiques | 3 cr. | Leutenegger

752546 | Le questionnaire de recherche | 3 cr. | Dutrévis

752706 | Analyse discursive : identification de traces linguistiques d'apprentissage et de développement | 3 cr. | Bronckart

752708 | Entretiens de recherche. Approche compréhensive | 3 cr. | Charmillot

<b>Séminaires de recherche</b>
7422AQ   Histoire des théories et des réformes pédagogiques, de Rousseau à Piaget en passant par Condorcet, Claparède et Ferrière   6 cr.   Hofstetter
7524AA   Enseignement des langues   6 cr.   Dolz
7524AB   L'objet enseigné et les pratiques d'enseignement en classes de français   6 cr.   Sales Cordeiro
7524AJ   L'évaluation des politiques et des systèmes éducatifs   6 cr.   Felouzis et Hanhart
7524AL   Recherches sur l'éducation de base dans les pays du Sud   6 cr.   Akkari
752710   Histoire de vie et processus de formation des adultes 1 <sup>3</sup>   3 cr.   Baudouin
752711   Histoire de vie et processus de formation des adultes 2 <sup>3</sup>   3 cr.   Baudouin

### **Domaine 3 – Intégration et développement professionnel (18 cr)**

#### ***Stages en responsabilité (15 cr)***

F4P10801   Stage en responsabilité filé (8 semaines/2 jrs-semaine)   5 cr.   enseignants SSED
F4P10802   Stage en responsabilité 3 semaines (4 jrs-semaine)   5 cr.   enseignants SSED
F4P10803   Stage en responsabilité 4 semaines 2 (4 jrs-semaine)   5 cr.   enseignants SSED

#### ***Analyse et régulation des pratiques professionnelles (3 cr)<sup>4</sup>***

F4P10901 -2-3-4   Séminaire d'analyse et de régulation des pratiques professionnelles   3 cr.   <u>Vanhulle</u> et duos CE did/transv + enseignants SSED
--

<sup>3</sup> Les deux séminaires de recherche sont présentés sous forme de 2x3 crédits associés, l'inscription à l'UF du premier semestre constituant un pré-requis pour l'inscription au second semestre.

<sup>4</sup> Le séminaire est articulé à un cours d'introduction au développement professionnel enseignant et à la production d'un dossier de développement professionnel par l'étudiant.

